

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmis au représentant de l'Etat

Le 17 octobre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14 et 15 octobre 2013**

**2013 DEVE 26** Convention avec la SIEMP, afin de définir les modalités de gestion du passage sous voûte d'immeuble situé 41, rue Richard Lenoir et permettant l'accès au square de la rue Godefroy Cavaignac (11<sup>ème</sup>).

**M<sup>me</sup> Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris propose de signer une convention avec la SIEMP, afin de définir les modalités de gestion du passage sous voûte d'immeuble situé 41, rue Richard Lenoir et permettant l'accès au square de la rue Godefroy Cavaignac (11<sup>ème</sup>) ;

Vu l'avis du Conseil du 11<sup>ème</sup> arrondissement en date du 7 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Madame Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer avec la SIEMP la convention jointe au présent projet de délibération, visant à définir les modalités de gestion du passage sous voûte d'immeuble situé 41, rue Richard Lenoir et permettant l'accès au square de la rue Godefroy Cavaignac (11<sup>ème</sup>).

Article 2 : La convention est conclue à titre gratuit pour une durée de 50 ans. A l'issue de cette période elle sera tacitement renouvelable.